

Cours du véhicule Châssis de camion		Marque de fabrication H E N S C H E L		Type H S 140 A K S - C H Entraînmt. s/ toutes roues		Modèle année 1958	Borderneau-type N° 2 4 9 4
Caractéristiques "HS 140 AKS-CH" s/plaquette constructeur, à gauche sous siège.- Entraînement sur toutes roues.- Moteur inject. directe.- Cabine normal Carburant mazout/diesel Nombre de cylindres 6							
Constructeur du châssis H E N S C H E L Werke GmbH, K a s s e l (D)							
N° du châssis frappé à droite latéral. s/longeron, derrière première & dernière jumelle de ressort							
N° du moteur frappé à droite, au centre bloc-moteur, au-dessus pompe à injection							
Type du moteur 520 D6R à injection directe (Nouvelle désignation "6R 1215 D" +)							
Position du rat. à l'avant Frein-moteur s/échappement (commandé par air comprimé)							
Cylindres	11'045	cm ³	Frein de remorque	prise pr. freinage indir. (air compr.)	Dimensions ext. en mm		
Temps	4		Transmission	mécanique	Troull/Cabest.	---	Longueur 6'885
Rafroidissement	eau		Nombre vit. avant	6 x 2	Crochet de rem. s/demande*)		Largeur **) 2'250
Entraînement s/ toutes roues	Vitesse en 1 ^{re}		5,5	Vels avant		1'880	Hauteur cabine 2'660
Nombre d'axes	2	Vitesse en prise dir.		62	Vels arrière		1'690
Nombre de pneus	6	Blequans différentiel s/pont AR		Diam. de brsq.		14,70/14,65	Empattement 4'200
Frein à pied à air comprimé, à expansion interne, sur toutes les roues							
Frein à main méc., à expansion intern, s/les roues arrières / frein à cliquet, par tringles							
Poids	avant	arr.	total	Pneumatiques	avant	arr.	Dimensions Int. en mm
A vide s/cab.	3'545	2'155	5'700	Dimension	10.00-20	10.00-20	Longueur ---
Charge utile	---	---	***)	Charge pneu	2'900	2'900	Largeur ---
Total	---	---	---	Larg. bd. roul.	---	---	Hauteur ---
Garantie de fabr.	5'000	10'000	12'050	Pression spec.	---	---	Hauteur ridelles ---
Poids max. garanti nr. train routier 35'000 ****)				Nombre de portes		2 (cabine)	
Direction: position à gauche, avec servo-hydr.				Marque du moteur		H E N S C H E L	
Alléage		125		Course		150	
Forme de la carrosserie cabine normal, autrement exécution individuelle							(DIN)
Nombre de places: total		3		(avant 3 milieu - arr. -)			Places debout ---
Siège arrière		---		Siège-car		---	

*****)

Phares: marque	2/ HELLA ou BOSCH	Indicateurs de direction	4/ clignoteurs av.lampe-témoin
Feux de croisement	2/ Bilux	AV=à côté phares (or.) - AR=comb.av.feux stop (or.)	
Feux de position	2/ dans les phares & 2 s/toit cab.	Eclairage	2/ électriques
Phare brouillard	—	Avertisseur	1/ électrique (1-ton)
Feux arrières	2/ dans boîtier combiné (rouge)	Rétroviseur	2/ à l'extérieur s/témoins profil
Réfecteurs	2/ séparés	Indicateur de vitesse	1/ km/h
Feu stop	2/ comb.av.clignoteurs (cranre)	Figurine de radiateur	Aucune
Eclairage N° de contrôle	1/ combiné à gauche pr.pl.haute		
Phare marche arrière	—		
Équipement électrique	12 / 24Volts		

Niveau du bruit B9 dB ~~1000~~ à 2'000 T/min. - Tuyau d'échappement mené droit vers l'arrière

Observations et exceptions: 2/ témoins de profil (massif) à l'avant s/poutre pare-chocs.

- *) Les véhicules qui jouissent d'une rétrocession des droits de douane doivent être munis d'un crochet de remorque (s'adaptant aux anneaux des timons des remorques d'armée) et de 2 éclisses pour les câbles de sécurité des dites remorques.
- ***) Largeur totale: La cabine est modifiée en Suisse de telle sorte que sa largeur totale soit de maximum 2'250 mm.
- ****) Charge utile: La charge utile accordée ne doit en aucun cas dépasser:
5,0 t. pour pont normal
4,5 t. pour pont basculant, fourgon et carrosseries spéciales.
- *****) Poids maximum de remorquage: Ce type de véhicule peut démarrer avec une remorque de 14'000 kg dans une pente de 15%.
- ******) Équipement: Est modifié ou complété lors du montage de la carrosserie et doit être contrôlé par l'export cantonal lors de l'immatriculation.
- +) Type du moteur: Nouvelle désign. du même moteur qui sera employé prochainement:
"6R 1215 D" = 6 cyl. mot. en ligne (Reihenmotor), alésage 125 mm, course 150 mm, injection directe.

Lieu et date de l'expertise-type Genève, le 24./25.3.1958

La Commission d'expertise-type